

Dans le Val-de-Marne, des mobilités de proximité, notamment avec Paris

Insee Analyses Île-de-France • n° 182 • Février 2024



Au cours de l'année 2019, 186 300 personnes ont déménagé depuis, vers ou au sein du Val-de-Marne. Près d'un déménagement sur trois s'est fait dans la même commune ou dans une commune limitrophe. Le Val-de-Marne bénéficie de l'attractivité du centre de l'Île-de-France. De nombreux jeunes, étudiants ou actifs, s'installent au nord-ouest du département. Les changements de composition familiale, comme le départ du domicile parental, sont fréquents durant l'année du déménagement. Le département est attractif pour les Parisiens, en particulier pour les couples. Par ailleurs, les départs vers la grande couronne et la province sont plus fréquents que les arrivées, notamment aux âges avancés de la vie. Enfin, les nombreuses migrations internes au département, souvent des couples avec enfant(s), s'effectuent globalement du nord vers le sud du territoire, moins densément peuplé ou avec des prix de l'immobilier plus abordables. Ces migrations s'inscrivent dans un mouvement général de desserrement observé à l'échelle régionale.

En partenariat avec :



En 2020, 1,4 million d'habitants vivent au sein du Val-de-Marne. Depuis 2013, la population augmente en moyenne de 0,6 % par an. Cette croissance résulte uniquement de l'excédent des naissances sur les décès, le solde migratoire - c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties du territoire - étant déficitaire. Au fil des années, les départs et les arrivées dans le département contribuent de par leur intensité et leurs caractéristiques (origine, âge, composition familiale, revenu) à l'évolution de la démographie de ce territoire.

Au cours de l'année 2019, 186 300 personnes ont effectué une mobilité résidentielle depuis, vers ou au sein du Val-de-Marne (hors échanges avec l'étranger)

► [pour comprendre.](#)

L'**intensité de la mobilité**, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant déménagé au cours de l'année rapporté à la population, est de 13,2 % dans le Val-de-Marne. En Île-de-France, elle est de 12,7 %, avec 1 560 900 déménagements depuis, vers ou au sein de la région.

L'intensité dans le département est relativement proche de celle observée dans les autres départements de petite couronne. Les volumes des migrations sont plus élevés dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, mais leur intensité est moins forte en Seine-Saint-Denis (11,6 %) et légèrement plus importante dans les Hauts-de-Seine (14,6 %). À titre de comparaison, l'intensité de la mobilité est de 17,1 % à Paris et entre 12,1 % et 13,3 % dans les départements de grande couronne.

Depuis 2013, globalement, la proportion de personnes mobiles dans le Val-de-Marne est restée relativement stable (-0,5 point en sept ans) mais cela résulte d'évolutions différenciées selon le type de migrations. Les départs vers un autre département augmentent (+5,5 %),

renforçant ainsi le déficit migratoire. Les déménagements entre deux communes du Val-de-Marne sont également en hausse de 3,7 %. En revanche, les arrivées de l'extérieur du département et les mouvements infra-communaux diminuent respectivement de 1,7 % et de 2,7 %.

Le Val-de-Marne est un territoire attractif pour les Parisiens

Au cours de l'année 2019, parmi les 186 300 personnes ayant effectué une mobilité, 72 400 ont déménagé au sein du département, 62 300 personnes ont quitté le département et 51 600 sont venues s'y installer. Le solde migratoire est ainsi négatif (-10 700) ► [figure 1](#). Ce déficit s'observe aussi dans les autres départements de petite couronne.

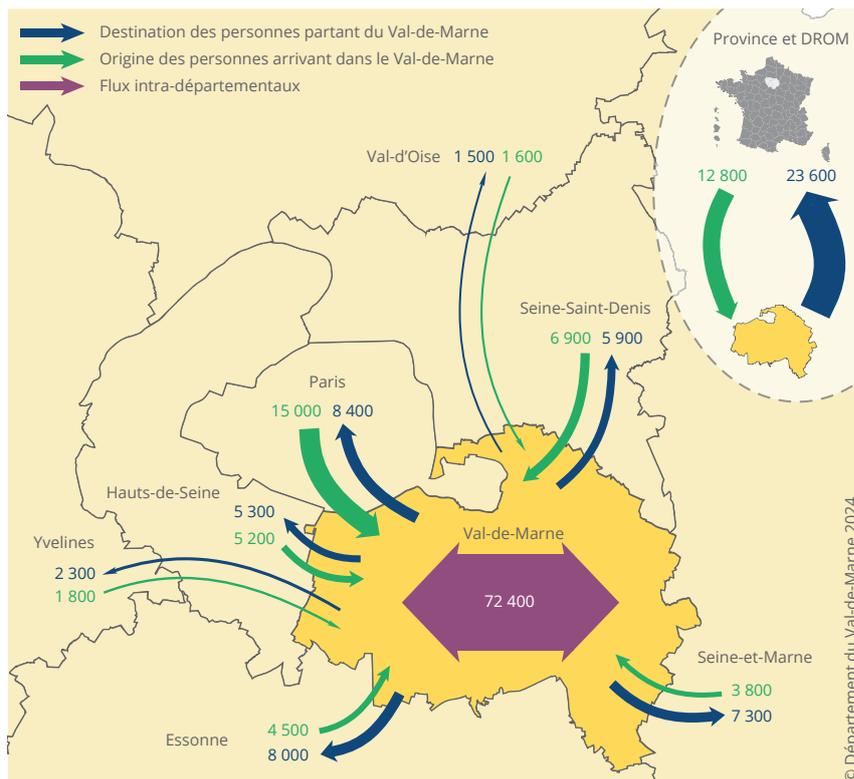
Les personnes ayant quitté le département représentent 33 % des mobilités. Sur dix départs, près de quatre sont effectués vers la province ou les départements ou régions d'outremer (DROM), trois vers Paris ou le reste de la petite couronne et trois vers la grande couronne.

Le solde migratoire rapporté à la population de chaque territoire mesure l'impact des migrations sur la population. Ce dernier vaut -0,8 % dans le Val-de-Marne, il est du même ordre que dans les Hauts-de-Seine et moins important qu'en Seine-Saint-Denis (-1,0 %).

Par ailleurs, avec deux fois plus d'arrivants de la capitale que de partants, le solde migratoire entre le Val-de-Marne et Paris est élevé (+6 600 personnes). Les échanges avec les deux autres départements de petite couronne sont moins nombreux et plus équilibrés. Ils sont excédentaires avec la Seine-Saint-Denis et très légèrement déficitaires avec les Hauts-de-Seine. Ils sont assez fortement déficitaires avec la grande couronne (surtout avec les deux départements limitrophes) et le reste de la France. Les migrations entre les départements de la région traduisent des déplacements des habitants du cœur de la région vers ses franges et la province.

Les personnes arrivant dans le département représentent 28 % des migrations. Les trois quarts d'entre elles viennent de la région Île-de-France et un quart, du reste de la France. Le Val-de-Marne attire au premier chef les Parisiens : ceux-ci représentent 29 % des arrivées. Les arrivées de la petite couronne (23 %) et de la grande couronne (23 %) sont moins importantes.

► 1. Migrations résidentielles depuis, vers et au sein du Val-de-Marne, par département francilien et avec la province en 2019



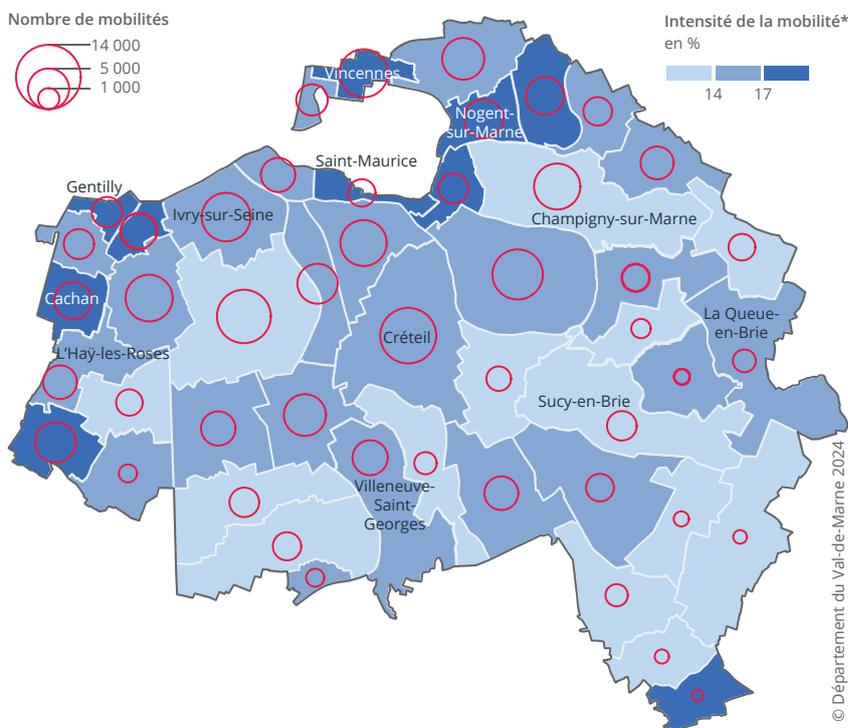
Lecture : en 2019, 15 000 personnes arrivent dans le Val-de-Marne en provenance de Paris et 8 400 personnes quittent le Val-de-Marne pour Paris.
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Des déménagements de proximité

Au sein du Val-de-Marne, les mobilités internes concernent 39 % de l'ensemble des mobilités. Elles sont proportionnellement un peu plus importantes en Seine-Saint-Denis (42 %) et un peu plus faibles dans les Hauts-de-Seine (37 %). Les déménagements au sein du Val-de-Marne s'effectuent pour un grand nombre d'entre eux à proximité du lieu de résidence d'origine, et même majoritairement au sein de la même commune (58 % soit 41 900 personnes). Même parmi les mobilités hors Val-de-Marne, les communes d'arrivée sont proches de celles de départ : 62 % des migrations se font avec les cinq départements limitrophes : 21 % avec Paris et environ 10 % pour chacun des autres départements (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Essonne). À l'échelle communale, s'observe également une prépondérance des migrations de proximité : environ un tiers des migrations s'effectue au sein de la même commune ou avec une ville limitrophe, qu'elle soit située dans le département du Val-de-Marne ou dans l'une des 27 communes ou arrondissements parisiens frontaliers.

Le nombre de personnes qui déménagent depuis, vers ou au sein d'une commune du Val-de-Marne varie de 500 à 13 700

► 2. Nombre de personnes ayant effectué une mobilité résidentielle et intensité de la mobilité dans les communes du Val-de-Marne en 2019



* Ensemble des flux rapporté à la population moyenne 2019-2020.
Note : l'intensité de la mobilité dans la commune de Fresnes est à interpréter avec précaution du fait de la prise en compte de la population carcérale de la maison d'arrêt implantée sur la commune dans les données du recensement.
Lecture : durant l'année 2019, pour la commune de Créteil, le nombre d'arrivées, de départs et de migrations internes s'élève à 13 700. Ceci représente une intensité de la mobilité de 14,7 %.
Source : Insee, recensements de la population 2019 et 2020.

personnes ► **figure 2**. Il est corrélé à la population de la commune : plus la commune est peuplée et plus le nombre de mobilités qui lui sont rattachées est important. Ainsi, ces flux migratoires sont particulièrement élevés dans les communes de plus de 50 000 habitants : Vitry-sur-Seine, Créteil, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Villejuif, Fontenay-sous-Bois et Vincennes.

L'intensité de la mobilité varie elle aussi : de 11 % à Ormesson-sur-Marne à 20 % à Vincennes et au Kremlin-Bicêtre. Elle est particulièrement élevée dans les communes proches ou limitrophes de Paris : c'est notamment le cas de Gentilly, Saint-Maurice, Nogent-sur-Marne et Cachan.

Des impacts hétérogènes selon les communes

Les mobilités intervenant dans une commune peuvent modifier différemment la taille de sa population selon l'importance plus ou moins grande des flux entrants et sortants. L'impact des migrations varie donc selon les communes, de -2,5 % à +2,5 % par an. Il est négatif pour l'essentiel des villes du département. Il est quasiment nul pour Villeneuve-Saint-Georges, Cachan, Chennevières-sur-Marne et Saint-Maurice. Il est positif dans quelques communes : certaines communes du Plateau Briard, Gentilly, Le Perreux-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne et Ablon-sur-Seine. Ces échanges migratoires traduisent un phénomène de desserrement des populations à l'échelle du Val-de-Marne. En effet, les communes limitrophes de Paris sont attractives pour les habitants venant notamment de Paris et les communes au sud du Val-de-Marne le sont pour les habitants du nord du département.

Une mobilité résidentielle sur deux coïncide avec un changement familial

Dans la suite de l'étude, l'analyse porte sur le profil des ménages mobiles. Une migration résidentielle s'accompagne souvent d'un changement familial au sein du ménage : départ du domicile parental, naissance d'un enfant, mise en couple, séparation, etc. Ainsi, 53 % des ménages mobiles du Val-de-Marne ont changé de composition l'année même du déménagement ► **figure 3**. Parmi les ménages non mobiles, cette proportion n'est que de 13 %.

Les ménages mobiles sont particulièrement jeunes. Dans 62 % des situations de mobilité, la personne de référence du ménage mobile est âgée de moins de

40 ans, contre 27 % parmi l'ensemble des ménages vivant dans le département. Les personnes vivant seules sont également surreprésentées parmi l'ensemble des ménages mobiles (46 %, contre 37 % pour l'ensemble des ménages val-de-marnais), que cette situation soit associée à la mobilité (décohabitation d'un jeune par exemple) ou que la personne seule constitue le ménage initial. Enfin, mesuré l'année précédant le déménagement, le **niveau de vie** médian des ménages mobiles est supérieur de 12 % à celui de l'ensemble des ménages du département (2 270 euros par mois contre 2 020 euros). L'année suivant l'emménagement, leur niveau de vie médian diminue de 13 % pour s'établir à 1 970 euros et devient inférieur de 2 % à celui de l'ensemble des ménages. En outre, les logements d'arrivée ont une surface médiane inférieure de 9 m² à celle des logements de départ. Les phénomènes de décohabitation ou de séparation expliquent ces chiffres.

Pris dans leur ensemble, les ménages qui changent de résidence ont donc de nombreuses caractéristiques communes. Pour autant, à un niveau plus fin, des différences s'observent selon le type de mobilité effectué : arrivées dans le département, départs et mouvements internes.

Trois ménages sur quatre emménageant dans le Val-de-Marne ont moins de 40 ans

Les ménages arrivant dans le Val-de-Marne ont un peu plus souvent que l'ensemble des ménages mobiles des changements

de composition familiale l'année de leur déménagement (58 % contre 53 %). Ces ménages se démarquent aussi par leur jeunesse : 72 % d'entre eux ont moins de 40 ans (âge du référent). Près de quatre ménages sur dix (37 %) ont moins de 30 ans contre moins d'un sur dix parmi les ménages du département. Ces jeunes ménages s'installent plutôt dans les communes situées dans l'ouest du département où plusieurs pôles d'enseignement supérieur et de nombreux logements étudiants sont implantés. À partir de ces communes, Paris est facilement accessible et bien desservi par les transports en commun.

La majorité (53 %) des ménages arrivants sont composés d'une personne seule. Parmi les arrivants de province, cette proportion est de 62 %. Les ménages arrivant de Paris sont davantage constitués de couples sans enfant (25 % contre 22 % pour l'ensemble des ménages arrivants).

Les ménages à composition familiale stable qui s'installent dans le Val-de-Marne disposent d'un niveau de vie médian supérieur à celui de l'ensemble des ménages à âge comparable qui y résident, à l'exception des ménages arrivants dont le référent a entre 60 et 69 ans. Cependant, des disparités de niveau de vie s'observent selon l'origine géographique. Venant de province, les ménages ont un niveau de vie inférieur de 11 % à la médiane départementale, tandis que pour ceux venant de Paris, le niveau de vie médian est supérieur de 18 %. Toutefois, le niveau de vie médian des ménages arrivants diminue de 7 % l'année suivant le déménagement. Ceux arrivant de Paris connaissent les plus

► 3. Caractéristiques des ménages mobiles du Val-de-Marne

Caractéristiques	Ménages ayant effectué une mobilité résidentielle				Ensemble des ménages du Val-de-Marne
	Au sein du Val-de-Marne	Vers le Val-de-Marne	Depuis le Val-de-Marne	Ensemble des ménages	
Tranche d'âge de la personne de référence					
Moins de 30 ans	23	37	28	29	9
De 30 à 39 ans	34	35	32	33	18
De 40 à 59 ans	33	21	25	27	39
60 ans ou plus	10	7	15	11	34
Total	100	100	100	100	100
Type de ménage					
Personne seule	39	53	47	46	37
Couple sans enfant	17	22	20	20	18
Couple avec enfant(s)	25	14	18	19	26
Famille monoparentale	15	8	9	11	12
Ménage complexe	4	3	6	4	7
Total	100	100	100	100	100
Part de changements de composition familiale					
	55	58	46	53	13**
Conditions de vie (à compositions familiales stables)					
Surface médiane avant la migration (en m ²)	48	47	56	53 (64*)	-
Surface médiane après la migration (en m ²)	52	45	64	54 (55*)	64
Niveau de vie mensuel médian avant la migration (en euros)	1 990	2 210	2 300	2 170 (2 270*)	-
Niveau de vie mensuel médian après la migration (en euros)	1 890	2 060	2 130	2 030 (1 970*)	2 020

* Les ménages avec un changement de composition familiale sont inclus dans le calcul.

** Seuls les ménages non mobiles sont considérés.

Lecture : 8 % des ménages arrivant dans le Val-de-Marne sont des familles monoparentales.

Champ : ménages fiscaux ayant effectué une mobilité résidentielle vers, depuis ou au sein du Val-de-Marne en 2020.

Source : Insee, Fidéli 2021.

fortes baisses. Parmi ces ménages dont la composition familiale ne change pas, les personnes seules sont surreprésentées.

Enfin, parmi les ménages à composition familiale stable qui arrivent, seuls ceux en provenance de Paris augmentent la superficie de leur logement (+6 m²), les autres perdent en surface, quelle que soit leur provenance.

Les départs du Val-de-Marne permettent aux ménages d'agrandir la taille du logement

Parmi les ménages quittant le Val-de-Marne, ceux dont la personne de référence a 60 ans ou plus sont un peu surreprésentés : 15 % des partants contre 11 % parmi l'ensemble des ménages mobiles.

Avant leur départ du Val-de-Marne, les ménages qui gardent la même composition familiale ont un niveau de vie médian supérieur de 14 % à celui du département, mais en baisse de 7 % l'année suivante. Toutefois, cette baisse de niveau de vie s'accompagne d'un gain en surface médiane de logement de 8 m². Ces résultats suggèrent un choix par certains ménages d'améliorer leurs conditions de logement, parfois en contrepartie d'une perte de revenu. Ainsi, ceux de ces ménages qui partent vers la province s'installent dans un logement généralement plus grand, avec une surface médiane de 12 m² supérieure, mais leur revenu médian diminue de 11 %. Pour autant, à leur arrivée en province, ils bénéficient d'un niveau de vie médian supérieur à leurs nouveaux voisins dans plus de la moitié des communes où ils emménagent. De même, les départs vers la grande couronne permettent aux ménages de disposer d'un logement plus vaste (+10 m²) à composition familiale stable. Pour eux, la perte de revenu médian est moindre (-4 %).

Les mobilités internes concernent davantage les familles

Parmi les ménages qui changent de résidence au sein du Val-de-Marne, quatre sur dix sont des couples avec enfant(s) ou des familles monoparentales. Les ménages dont la personne de référence a entre 40 et 59 ans sont surreprésentés : 33 % contre 27 % de l'ensemble des ménages mobiles.

L'amélioration des conditions de logement semble motiver également ces ménages

mobiles. En particulier, la taille du logement des ménages mobiles à composition familiale stable passe de 48 m² avant le déménagement à 52 m² après. Enfin, un locataire qui déménage sur quatre accède à la propriété. Hors changements au sein des communes, ces migrations entre communes du Val-de-Marne s'orientent vers les communes du sud du département. D'une part, le coût du m² y est en moyenne plus faible que dans les communes du nord plus proches de Paris. D'autre part, l'offre en logements individuels (maisons) y est plus importante.

Les événements récents, notamment la crise sanitaire, ont eu un impact sur

les migrations résidentielles. Selon les données de La Poste issues des contrats de réexpédition définitive souscrits par les ménages, le déficit migratoire du département se serait amplifié. Cette tendance s'observerait dans tous les départements de la région et la situation dans le Val-de-Marne serait proche de celle de toute la petite couronne. ●

Marie Acs, Ivan Tissot (Insee), Cécile Chartier, Maud Harang-Cissé, Lisa Merlot (Conseil départemental du Val-de-Marne)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour comprendre

L'étude porte sur les données du **recensement de la population** 2020 de l'Insee pour mesurer le nombre, l'origine et la destination des migrations. Le champ d'analyse comprend toutes les personnes (en logement ordinaire et en communauté) ayant effectué une mobilité résidentielle en France.

Les personnes arrivant de l'étranger sont exclues du champ d'analyse. Dans le Val-de-Marne, 7 600 personnes sont venues de l'étranger, soit 13 % des arrivées du département. Elles représentent 15 % des arrivants en Seine-Saint-Denis (8 600 personnes) et 17 % dans les Hauts-de-Seine (13 600 personnes). Ces arrivées sont contrebalancées par les départs à l'étranger des personnes qui ont quitté le territoire. Or, ces départs ne peuvent pas être mesurés via le recensement de la population, qui recense uniquement les personnes présentes sur le territoire français.

L'étude porte également sur les données **Fidéli** (Fichier démographique sur les logements et les individus) de l'Insee enrichies avec la source **Filosofi** (Fichier localisé social et fiscal). Fidéli permet de suivre les individus et les caractéristiques de leur logement sur deux années consécutives.

Le champ d'analyse des migrations résidentielles comporte les individus des ménages fiscaux ayant effectué une mobilité durant l'année 2020. Dans l'étude, l'analyse porte sur la personne de référence du ménage fiscal après le départ. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. De fait, la mobilité des étudiants est sous-estimée dans l'étude. En outre, sont absents ou exclus des ménages fiscaux dits « ordinaires » les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement, maisons de détention...).

► Définitions

Intensité de la mobilité : nombre de mobilités (entrées + sorties + mobilités au sein de la même commune) rapportées à la population moyenne de la commune entre les deux années.

Impact des migrations sur la population : rapport entre le solde migratoire et la population de la zone l'année n-1.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont généralement calculées sur l'échelle dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

► Pour en savoir plus

- **Groupe de travail Insee sur le thème « télétravail et mobilité des ménages »**, « Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne », Insee Analyses n° 81, mars 2023.
- **Dubujet F., Laurent P., Tissot I.**, « Départs des Franciliens vers la province : des écarts de niveau de vie parfois importants avec leurs nouveaux voisins », Insee Analyses Île-de-France n° 157, septembre 2022.
- **Bayardin V., Boussad N., Laurent P.**, « Habiter en Île-de-France : à chaque étape de la vie, son déménagement », Insee Analyses Île-de-France n° 130, février 2021.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Directrice de la publication :
Isabelle Kabla-Langlois

Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre
et Brigitte Rigot

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

@Inseeidf
www.insee.fr

ISSN 2416-8149
© Insee 2024

Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

